

Etat des titres et des autres placements de capitaux

Personnes morales

IMPÔT FÉDÉRAL DIRECT

Période fiscale 2012

Canton

Commune

N°

Raison sociale et siège

2012

Le remboursement de l'impôt anticipé doit être demandé séparément au moyen de la formule 25, directement à l'Administration fédérale des contributions, Division Remboursement, 3003 Berne.

I. Avoirs et titres suisses dont le rendement est soumis à l'impôt anticipé

Avoirs en comptes postaux et bancaires (comptes courants, carnets d'épargne ou de dépôt)

Obligations (y compris bons de caisse ou de dépôt et obligations à primes), avois figurant au livre de la dette, etc.

Actions, parts sociales de S. à r.l. et de sociétés coopératives, bons de participation, bons de jouissance, parts de fonds de placement et autres droits semblables de participation

Lots en espèces de plus de 50 fr.

Valeur nominale totale Pour les actions, etc.: Nombre de titres	Désignation des avoirs et titres Avoirs: Nature de la créance, débiteur, n° du compte ou de dépôt Obligations: Taux d'intérêt, nature du titre, débiteur, année d'émission et année d'échéance; si le titre est à intérêt unique, ajouter un U Actions, etc.: Nature du titre, nom et siège de la société, valeur nominale par titre	Valeur comptable selon bilan de clôture Montant en francs	Valeur imposable		Rendement brut Exercice 2012 resp. 2011/2012 Montant en francs
			en % ou par titre (unité)	Total Montant en francs	
1	2	3	4	5	6
Report des feuilles supplémentaires					
Total I					

